



MAIRIE DE BOUFFÉMONT

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 MARS 2010

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

Affiché le 1^{er} avril 2010

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

Date d'envoi des convocations : 5 mars 2010

Date d'affichage convocation : 5 mars 2010

Le 10 mars 2010, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20 h 30, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Claude ROBERT, Maire.

Présents : Michel LACOUX - Agnès GUERRIER - Alain ASSOULINE - Martine VIALAS - Issa SENE - Christian Le BARS - Isabelle DEVILLA - Adjoint au Maire

Jean-Luc ROULAND – Bernadette HUGELÉ – Catherine ROGEON – Gilles BELLOIN – Hervé BOUSSANGE – Viviane DECERLE – Marc POMPER – Corinne GUIBON – Stéphane EUDIER – Guillaume BESNIER — Natalie GUADAGNIN – Nathalie FATRÉ – Bachir AROUNA - Conseillers municipaux

Absents excusés :

Michelle DEMARCHELIER (pouvoir à Agnès GUERRIER) – Isabelle MÉCHAMBRE - Olivier BOUHELIER (pouvoir à Claude ROBERT) - Brigitte BOUSSEAU (pouvoir à Michel LACOUX) – Samy GHALLAB – Céline MOSER (pouvoir à Isabelle DEVILLA)° – Isabelle COIGNET (pouvoir à Nathalie FATRÉ) - Jean-Claude BOUGOUIN (pouvoir à Guillaume BESNIER).

Secrétaire de séance : Isabelle DEVILLA

Une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Guy Ridolce qui fut élu du conseil municipal de 2001 à 2008.

Monsieur le Maire propose un ajout en questions diverses : désignation d'un nouveau conseiller municipal délégué.

Monsieur Guillaume Besnier demande où en est le processus de rétrocession des voiries de l'AFUL des 10 arpents débattu lors du dernier conseil et souhaite une réponse concernant l'expression de l'opposition dans le bulletin municipal.

Point n° 1 : Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2009

Le procès verbal du conseil municipal du 10 décembre 2009 est adopté par 25 voix pour et 2 abstentions (Mme Coignet avec pouvoir à Mme Fatré et M. Arouna)

Point n° 2 : Débat d'orientations budgétaires 2010

Monsieur le Maire rappelle l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui instaure dans les communes de plus de 3500 habitants l'obligation de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget. Il s'agit d'un débat qui ne donne pas lieu à un vote. Il permet l'expression de chaque élu sur la stratégie financière de la collectivité.

Claude ROBERT : « Au préalable, il faut bien dire que le contexte économique national est compliqué. Le budget de l'État est très largement déficitaire. La dette publique est énorme, puisqu'elle va au-delà de 85 % du produit intérieur brut. En conséquence, l'État a pris des mesures autoritaires qui touchent les collectivités territoriales, ainsi les dotations versées aux collectivités sont systématiquement à la baisse par rapport à l'inflation et même à la baisse en valeur absolue.

Par ailleurs, même si le budget municipal de Bouffémont, du fait de son appartenance à la communauté de communes (CCOPF), n'est pas directement impacté par la suppression de la taxe professionnelle, celui de la CCOPF le sera, pas en 2010, car la perte sera totalement compensée mais les investissements réalisés par la CCOPF s'en ressentiront dans les années à venir.

Un certain nombre d'investissements prévus sur la commune sont actuellement en attente à cause de cette inquiétude pour la suite.

Le contexte économique de crise touche également toutes les familles et les difficultés sociales de certaines sont de plus en plus criantes.

L'un des premiers objectifs d'une commune est de rendre des services aux familles. Les difficultés des familles se traduisent aussi sur le budget municipal par des baisses de recettes.

La Caisse d'allocations familiales, sur les exercices 2008-2009, a baissé ses aides et les droits de mutation ont, entre 2007 et 2009, été divisés par deux, ce qui représente une baisse de revenus d'environ 150 000 €. Malgré cela, la municipalité doit maintenir ses objectifs, et ses objectifs ce n'est pas de faire de l'épargne, mais de rendre des services à la population. Les services obligatoires mais aussi des services de qualité : pour les écoles, en terme de restauration, d'entretien des locaux, pour les services sociaux, d'animation, en terme d'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts. Le deuxième objectif est de maintenir un niveau d'investissement suffisant pour entretenir le patrimoine et le faire évoluer.

Par exemple, il a fallu entretenir l'ensemble des systèmes de chauffage des écoles, pour la voirie (particulièrement les voies les plus fréquentées), il a fallu aussi faire les travaux nécessaires. Il faut poursuivre les investissements prévus précédemment mais aussi réaliser les investissements qui sont dans notre orientation politique : le Centre culturel qui est en cours réalisation et dans la continuité, il faut prévoir la crèche. Je rappelle que dans cet exercice, nous avons en terme d'investissement largement atteint l'objectif fixé par la préfecture dans le cadre du plan de relance. L'État permettait le bénéfice de deux années de Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) dans la mesure où l'on dépassait de 1 € la moyenne des investissements des quatre derniers exercices (2004 à 2007), soit 1 242 000 + 1 €. L'objectif atteint, la commune peut désormais bénéficier du reversement de la TVA un an après la réalisation des dépenses d'investissement. Je rappelle qu'auparavant la TVA était reversée deux ans après et de plus l'État dans sa grande générosité ne rembourse pas la totalité de la TVA ; les collectivités la payent comme tout le monde à 19,60 % et l'État ne rembourse qu'aux environ de 15,5 %.

Nous avons réalisé en 2009 près de deux millions d'euros d'investissements, dont la moitié pour la construction du Centre culturel. Nous allons donc désormais percevoir le FCTVA à N+1.

En ce qui concerne les dotations : la principale dotation, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), alors que l'inflation officielle (je dis bien officielle car pour beaucoup de ménages, cela représente bien plus), l'inflation est de 1,2 %, la DGF, elle ne progresse que de 0,6 %. J'entendais précédemment Messieurs Besnier et Grandjean dire que la masse salariale augmentait grosso modo de 2,5 % et que l'augmentation des dotations de l'État étaient bien inférieure à cela.

La masse salariale à effectif constant augmente en moyenne de 2,5 % simplement à cause de l'évolution des carrières et à l'augmentation légale des salaires.

On peut espérer sur 2010 qu'il y ait une reprise de l'immobilier et que les droits de mutation augmentent un peu et donc que la commune ait des recettes complémentaires. Mais le contexte global de l'élaboration du budget est difficile.

Il a fallu à la fois en 2008 et en 2009 opérer des rattrapages dans la gestion des services. Quand on est confronté au manque évident de personnel dans l'encadrement dans les cantines par exemple et quand on se bat pour la création de classe supplémentaire pour le confort des enfants et la qualité de l'enseignement, il faut bien mettre le personnel en accompagnement, comme quand on construit un nouveau bâtiment, il faut du personnel en plus pour le ménage, il y a donc une adaptation des services en face des structures qu'on a à notre disposition.

Je vais laisser la parole à Corinne Guibon qui va présenter l'exécution du budget 2009. »

Corinne Guibon : « Les recettes de fonctionnement réalisées en 2009 sont pour les 40% les dotations, subventions et participations de l'État, environ 2 226 000 €, 36% les produits des impôts locaux = 2 087 000 €, 14% le solde reporté = 803 000 €, 8,25% les produits de gestion et des services = 474 000 €, 1,18% les remboursements maladie sur les salaires = 68 000 €, 1,10% les produits des placements financiers = 63 000 €. Les dépenses sont pour 56% les charges de personnel = 2 887 000 €, 27% les frais de fonctionnement et d'entretien = 1 380 000 €, 10% les subventions au CCAS à la Caisse des écoles, aux associations, la participation au service d'incendie et de secours, les participations aux syndicats intercommunaux, la charge des élus pour 498 000 €, 5% la provision aux amortissements virés en investissement = 200 000 €, 2% la charges des intérêts des emprunts.

L'écart des dépenses de fonctionnement par rapport à l'exercice 2007 résulte de deux paramètres : le choix de la municipalité de mettre plus de moyens en personnel aux services à la population, plus d'animation et une politique plus présente envers la jeunesse entre autres au travers d'un partenariat avec l'association Imaj

(service nouveau d'animation tous les soirs de 17 à 23h pour les jeunes 16-25 ans). Mais aussi d'obligations : l'augmentation du budget transport avec la convention avec les cars Lacroix, la hausse des coûts des fluides (eau, gaz, électricité, carburants), ainsi que les coûts entraînés par la maintenance et les réparations (matériels et bâtiments anciens qui ont besoin de réparations), ainsi que par des charges plus importantes de l'alimentation dues à l'augmentation de la fréquentation des cantines.

Comme l'a dit Claude Robert, le coût global du personnel a également subi une évolution normale dû au TGVT (avancement de carrières + augmentation légale des salaires), mais également dû à de nouvelles embauches = 187400K € pour de nouveaux services.

Les recettes ont-elles baissées par rapport à 2007 : les dotations de l'État, mais aussi les subventions de la CAF, moins 100 000 €, les droits de mutation, moins 180 000 €.

Les contributions directes ont-elles connues l'évolution due à l'augmentation normale des bases.

En investissement, les recettes sont composées à 46% par les subventions reçues des collectivités territoriales partenaires le conseil général du Val d'Oise et le conseil régional d'Île-de-France = 1 070 000 €, 14% du FCTVA = 370 000 €, 13% le solde reporté = 304 000 €, 8,5% la dotation aux amortissements = 200 000 €, 4,3% l'excédent de fonctionnement prélevé à la section de fonctionnement = 100 000 €, 3,4% la taxe locale d'équipement prélevée sur les permis de construire, mais également 450 000 € d'un prêt relais réalisé sur deux ans pour l'achat d'un terrain rue Berthelot. »

Claude Robert précise que l'opération rue Berthelot sera une opération blanche pour le budget de la commune. Un prêt relais a été souscrit afin d'acquérir un terrain dont la commune souhaitait maîtriser le devenir. Un projet immobilier a été présenté par un promoteur lors d'une réunion publique avec les riverains. Ce projet a reçu l'approbation de l'ensemble des personnes présentes. Il consiste en la construction d'un petit immeuble R+1 comprenant des appartements en accession. Le terrain sera revendu prochainement au promoteur et le prêt remboursé en 2011. Le prix de la revente couvrira le capital emprunté et les intérêts du prêt. (ce qui expliquera une annuité de la dette beaucoup plus forte en 2011)»

Corinne Guibon : « Les investissements réalisés en 2009 concernent les chaudières des écoles, l'aménagement de la place Vauban, la continuité de la réfection de la rue Jean-Baptiste Clément, la réfection de la rue Champollion et pour 50% la construction du centre culturel qui s'achèvera en 2010. Il a également été procédé au renouvellement du parc automobile vieillissant.

Claude Robert : « Incontestablement en terme d'investissement, nous n'avons pas fini, il y avait un certain rattrapage à faire, surtout dans les écoles, ce qui a nécessité de nombreuses interventions sur le chauffage dans les écoles. En 2008, également nous avons déjà fait des efforts d'investissement sur 2008-2009, la fin de la construction du Centre de loisirs maternel, la réfection d'une partie de la rue JB. Clément donc cet effort doit être maintenu à un niveau suffisant pour que notre commune fonctionne normalement.

Si l'on sort l'emprunt relais de notre dette, on constate qu'à partir de 2012 on peut se donner une marge de manœuvre de 70 à 80 mille euros de remboursement de capital et 50 à 60 mille euros d'intérêts, et l'on gardera ainsi la même proportion de remboursement d'annuité qu'en 2007.

Notre fonds de roulement est d'environ 375 000 €. La vocation de la municipalité n'est pas de faire de l'épargne ; nous avons un volant pour faire de l'investissement et améliorer les services, on aurait pu, comme énormément de communes l'ont fait l'an dernier, c'est à dire dès la 1^e année augmenter les impôts, mais comme nous avons cette marge on a choisi de l'épargner aux Bouffémontois. Si on analyse stricto sensu le résultat du budget de l'année 2009, il est effectivement négatif mais on termine avec un fond de roulement de 375 000 euros et compte tenu des services que l'on doit à la population et c'est notre volonté politique et notre rôle de rendre des services à la population et d'assurer les investissements pour une évolution normale, il n'est pas déficitaire.

Sur l'exercice 2010 il va falloir que l'on agisse essentiellement sur le tableau des recettes, chercher les subventions possibles, nous escomptons des recettes supplémentaires de la CAF grâce aux mesures prises en 2009, mais également utiliser le levier de la fiscalité locale car les dotations n'augmentent pas et les services sont parfaitement justifiés particulièrement sur les écoles. Notre objectif pour 2010 est de continuer à rendre les services pour lesquels on s'est engagé ainsi que sur les investissements. On connaît la contrainte budgétaire que subissent aussi dans la vie quotidienne les Bouffémontois, la seule chose qui compte, c'est le chèque fait pour les taxes d'habitation et foncières. En comparaison aux autres communes des environs, à surface égale, on est très légèrement au dessus pour la taxe d'habitation et en dessous pour la taxe foncière. A Ézanville les taux sont plus bas mais pour 100 m² la taxe est de 1 600 € et à Bouffémont, où le taux est plus fort, la taxe est de 1 200 €, car les bases n'ont pas été réévaluées depuis 1970. Et dans les orientations budgétaires que l'on va prendre, il nous faut dégager environ 300 000 € de recettes supplémentaires.

Guillaume Besnier : « J'émet des réserves sur vos propos ; je ne suis pas sûr que tous les habitants paient de la taxe foncière, par exemple les habitants des logements sociaux. »

Claude Robert : « France Habitation la paie. »

Guillaume Besnier : « Je continue : sur 5 700 habitants, 30 % de logements sociaux, donc 3 984 habitants paient la taxe foncière, on arrive à un taux différent par habitant, donc de 156 € par habitant, on obtient 222 € par habitant, au dessus de la moyenne du département. »

Claude Robert : « Vous êtes en train de nous dire, qu'il ne faut plus de logements sociaux qui ne payent pas d'impôts. »

Corinne Guibon : « Votre argument serait valable si le département faisait la même chose, mais il y a aussi des logements sociaux sur le département donc on compare ce qui est comparable. »

Michel Lacoux : « Ce sont les chiffres de l'administration fiscale et vous triturez des chiffres que personne ne conteste, les bases datent d'une époque où Bouffémont était un petit village, sans collège. »

Guillaume Besnier : « Le débat d'orientation budgétaire est l'élément structurant en matière financière : après analyse des différents résultats de l'année écoulée, prise en compte de l'évolution des dotations, des capacités et indicateurs financiers de la ville, le conseil peut juger de la capacité de la municipalité à gérer notre commune.

Au terme du deuxième exercice de cette nouvelle équipe, le bilan est catastrophique : tout en bénéficiant de l'amélioration de la santé financière de Bouffémont durant ces 10 dernières années, l'exercice 2009 se termine par des déficits considérables : - 228 000 € en budget de fonctionnement ; - 500 000 € en investissement. La ville n'est pas encore en faillite car vous bénéficiez une dernière fois des excédents budgétaires dégagés jusqu'en 2007, excédents qui vous permettent de nouveau de clôturer votre budget.

Pourquoi est-ce extrêmement grave ? La ville dépense plus qu'elle ne gagne ! Alors, on tape dans les économies qui doivent servir à financer les investissements de l'année suivante. La capacité d'autofinancement de la ville (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement) doit être la plus élevée possible pour assurer les travaux, entretiens, et autre rénovation et financer les gros projets. Nous vous joignons le tableau reprenant l'historique de cette capacité d'autofinancement. C'est éloquent. La chute est vertigineuse.

Comment en est-on arrivé à cette situation ? Mesdames et Messieurs de la majorité, vous en êtes les seuls responsables. Gérer, c'est prévoir ; or vous subissez tous les aléas de la gestion communale. Pour avoir fait plaisir à vos amis et tenu des promesses électoralistes, vous avez augmenté de près de 10% les frais de personnel. Vous n'avez simplement pas pris la mesure exacte des capacités minimales de notre ville. Vous écrivez dans votre rapport que la ville était en sous effectif en 2007. Colossale méprise : la ville n'a pas les moyens de se payer plus de fonctionnaires.

Nous analyserons les dérives importantes de votre exercice budgétaire 2009 lors du compte administratif qui sera riche d'enseignements.

Alors, vous ne pouvez plus rendre responsable l'ancienne municipalité de telle ou telle orientation. Vous ne pouvez pas reprocher à l'état la suppression de la taxe professionnelle car cela concerne les recettes de la CCOPF. Vous ne pouvez pas lui reprocher la réforme des collectivités locales qui n'a aucune influence sur nos budgets. Vous ne pouvez pas vous plaindre de l'évolution des dotations dont le montant progresse, même faiblement.

Bien au contraire ! Vous bénéficiez d'une situation structurelle et financière extrêmement favorable : comme dit précédemment, vous avez récupéré, fort heureusement pour la ville, les excédents du budget 2007. Le niveau d'investissement est élevé grâce à la construction du centre culturel et du centre de loisirs. Dans le cadre du plan de relance du gouvernement et du contrat régional, vous bénéficiez d'un FCTVA exceptionnel (remboursement par l'état de la TVA à hauteur de 15% sur les investissements). Vous bénéficiez de l'augmentation permanente de bases servant de support au calcul des impôts locaux. Vous bénéficiez de l'augmentation significative des recettes fiscales issues de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, hausse liée aux constructions réalisées les dernières années, à l'accroissement de la population et au développement de l'activité économique.

Hormis les droits de mutation qui se sont effondrés cette année, et ce, après trois années de hausse exceptionnelle liée au dynamisme de la ville, tous les indicateurs étaient très favorables. Pour mémoire, nous avons souligné la cohérence du budget prévisionnel présenté et voté en début d'année 2009, conforme dans ses grandes lignes aux contraintes locales. C'est donc bien dans l'exécution budgétaire tout au long de l'année que vous avez laissé filer délibérément les dépenses.

Aujourd'hui, la situation est d'autant plus préoccupante que les dépenses nouvelles décidées depuis 2 ans sont des dépenses pérennes qui seront reconduites les années futures. Vous ne pourrez pas justifier la diminution des services mis en place. A l'inverse, même si vous allez encore bénéficier d'un FCTVA important pour 2010 puisque basé sur le montant élevé des investissements de 2009, il s'effondrera en 2011. Les droits de mutation vont restés faibles. Vous n'avez aucun projet de développement à court terme vous permettant de générer de nouvelles rentrées fiscales.

Alors, quelles solutions proposez-vous ?

Les règles de comptabilité publique vont limiter rapidement vos dérives. L'excédent de fonctionnement doit au moins couvrir le remboursement du capital des emprunts, soit 310 000 euros pour l'année prochaine. Vous ne pourrez donc pas reconduire une troisième fois un budget déficitaire. Or, vous avez l'inconvenance de présenter au conseil une première version du budget 2010 nécessitant un besoin de financement de 787 000 euros !

Vous soulignez un soi-disant retard en matière de travaux et d'entretien des voiries et des bâtiments qu'il vous faut rattraper. Comment allez-vous faire puisque vous diminuez vos capacités d'investissement par la chute de l'autofinancement ?

En commission des finances, Michel Lacoux 1er adjoint, annonce tranquillement le recours à l'emprunt. Triple erreur :

- alors que le montant de la dette, donc des remboursements, diminue de façon significative, générant ainsi une petite marge de manœuvre sur le budget de fonctionnement, vous voulez de nouveau augmenter cette ligne budgétaire.

- un emprunt nouveau en 2010 aurait pour conséquence l'impossibilité de financer dans les deux ou trois ans les projets du futur contrat régional, sauf à mettre la commune en position de surendettement. L'annuité en 2011 sera déjà de 835 000 euros !

Reste une seule et dernière solution : l'augmentation des impôts. Telle est votre proposition clairement exposée si vous confirmez les propos tenus en commission des finances. Vous auriez besoin d'environ 250 000 euros de recettes fiscales supplémentaires : cela signifie une hausse de la taxe foncière et de la taxe d'habitation de 13%. Et puis comme vous l'avez dit, « on va faire payer plus les riches propriétaires », on peut partir sur l'estimation suivante : 10% d'augmentation de la taxe d'habitation, 15% d'augmentation de la taxe foncière.

Les bouffémontois apprécieront assurément, sans toute fois comprendre cette hausse inconsiderée des impôts. Pour une simple raison : nous allons payer plus d'impôts pour...rien. Au quotidien, rien n'a changé, rien ne change pour les familles bouffémontoises. Au contraire, je prends un simple exemple sur un secteur qui devait être votre grande réussite : la jeunesse. Vous avez dépouillé le service municipal de la jeunesse destiné au 11-17 ans pour mener de soit-disantes actions auprès des jeunes adultes. Résultat : le SMJ comptait une centaine d'adhérents en 2007. Aujourd'hui, les activités sont purement et simplement annulées faute de participants. Nos plus jeunes sont aujourd'hui abandonnés alors que c'est bien dans l'adolescence que se prépare leur avenir. C'est votre choix et comme dans bien d'autres domaines, nous constatons avec amertume vos échecs : une ville qui se détériore par manque de travaux, moins de subvention aux associations, moins de services.

Vous venez de grandement occulter l'avenir de notre ville. Il est indispensable de rapidement réfléchir aux grandes orientations structurelles pour décider du Bouffémont de demain : seule une vraie politique de développement pourra permettre le redressement financier de la ville et bien sur, préserver ainsi la qualité de la commune. Pour de nombreux bouffémontois pour lesquels la facture va être lourde, votre gestion est inacceptable et alarmante.

Je demande par ailleurs le détail des budgets suivants pour connaître la situation réelle de la commune et son évolution :

Budget transport dans sa globalité avec dépenses et recettes

Le montant des investissements réalisés dans les écoles depuis 10 ans

Le montant des investissements réalisés pour la rénovation des voiries depuis 10 ans (y compris les routes départementales)

L'évolution du budget alloué à l'Office Bouffémontois des Sports »

Bachir Arouna : « Je note qu'il y en a qui épargnent et d'autres qui dépensent cette épargne. Juste quelques chiffres car nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire. Cette ville a perdu 0,2% de ses habitants en 10 ans. Dans cette ville, 30% des foyers fiscaux ne payent pas d'impôts, ce sont les chiffres de l'Insee, vous me direz monsieur le Maire qu'il faut être solidaires ! Le rapport inter-décile, dans cette ville, est de 4, la moyenne départementale est supérieure à 5, il y a des villes qui l'ont à 8, voire 9. C'est-à-dire que les dents de fourchette entre les revenus les plus bas et les revenus les plus élevés sont très écartés ailleurs et beaucoup plus resserrés dans cette ville, donc la population est moyenne.

Dans cette ville, il ya 29% de logements sociaux, et je vais m'arrêter avec une toute petite dernière donnée : dans cette ville, il y a à peine 71% des foyers fiscaux qui sont imposés ; augmenter les impôts, personnellement, domestiquement, je ne l'accepte pas, en tant que citoyen membre de cette assemblée j'ai le sentiment qu'on peut présenter les comptes différemment, faire d'autres choix budgétaires et ne pas alourdir les charges des gens, rogner leur pouvoir d'achat. Vos arguments, que je peux comprendre mais que je ne partage pas totalement, que nous sommes sous la pression d'un État qui ne fait pas et qui charge et la collectivité qui se trouve dans l'obligation de faire et de charger, ça fait trente ans que cela dure dans ce pays et je ne vous en fait pas le reproche mais notre rôle n'est pas de faire durer cela.

Stéphane Eudier : « Je vais prendre la parole pour la jeunesse, c'est vrai qu'on a une action politique importante au niveau de la jeunesse, cela demande des moyens, et il y a eu des moyens supplémentaires, des choix ont été faits : la création d'un espace jeune, avec un projet singulier, permettre à des jeunes mineurs mais aussi de jeunes adultes ; pourquoi des jeunes adultes ? Parce-qu'on s'aperçoit que ce sont des jeunes adultes et que bien évidemment il faut aussi intervenir auprès d'eux, ce n'est pas parce qu'on a 18 ans qu'on change de catégorie si facilement. On a créé un PIJ (point information jeunesse) qui commence à s'organiser. Certes l'ancien SMJ (service municipal de la jeunesse) a été transformé en SAJ (service animation jeunesse), un projet de réforme est en cours, il y a des réglages à faire, je suis très clair, tout n'est pas parfait, il ne faut pas quand même sortir une photo catastrophique, à cause, peut-être de quelques dysfonctionnements en lien avec un programme au moment des vacances de Noël. J'ai en mémoire, quelque chose qui vient de se passer en février, où il y avait à peu près 80 à 100 enfants dans le gymnase, si ça c'est de l'argent en l'air !

Le lundi soir, on a 30-40 mômes qui jouent au foot en salle, ce n'est pas rien, on ne peut pas se plaindre qu'il y a des difficultés sociales dans notre ville si en face on ne met pas des dispositifs innovants pour essayer d'aider et d'accompagner des jeunes qui pour certains ne posent pas de soucis mais d'autres qui nécessitent plus de moyens. Ce qu'il faut faire c'est évaluer ce qui est mis en place et c'est ce que l'on fait en lien avec le PEG (projet éducatif global), car les choses ne sont pas acquises, certaines doivent évoluer, certaines doivent être réinterrogées, mais il est certain que l'on a diversifié notre palette d'intervention auprès d'un ensemble de

jeunes plus important, avec des tranches d'âge qui sont différentes. Je ne veux pas rentrer dans le débat sur ce qui a été fait avant, je n'étais pas aux manettes, et je respecte le travail qui a été fait. Peut-être que l'ancien SMJ suffisait avant avec un programme d'activités qu'on peut qualifier de consumérisme, mais que je ne partage pas, mais je pense qu'il est intéressant d'avoir des actions sur la création pour éviter d'être tout le temps au parc Astérix, etc. On peut faire autre chose, mais cela nécessite d'autres moyens, d'autres façons de faire. On est en début 2010, il y a un nouveau programme sur l'espace jeune, on avait sur 6 mois un accueil libre, maintenant, il y a la mise en place d'ateliers, le PIJ a un programme d'actions, le SAJ aussi. On va travailler tout au long de l'année à conforter ce projet et à le régler. S'il faut modifier des choses, on le fera et cela ne pose pas de problème car cela passe par un travail d'évaluation millimétré et parce qu'on est soucieux de ne pas dépenser de l'argent.»

Claude Robert : « Le débat d'orientation budgétaire est fait pour fixer les lignes à venir et dans les lignes que nous fixons, il y avait la nécessité d'une remise à niveau des services à la population et les choix électoraux de la population étaient dans ce sens là. L'équipe municipale agit dans le sens de ce qu'elle avait dit qu'elle ferait, c'est le moindre respect envers nos électeurs. Il est évident, et là-dessus vous avez raison, contrairement à l'État, les collectivités territoriales n'ont pas le droit d'être déficitaires, donc si le fond de roulement est arrivé à un niveau où il ne faut pas aller plus bas, il faut que les budgets de fonctionnement soient à l'équilibre, qu'ils alimentent le remboursement de la dette et qu'on doit générer suffisamment d'autofinancement pour faire les investissements. Pour pouvoir maintenir les services pour lesquels la population nous a fait confiance, considérant que ce n'est pas l'État qui va nous amener des ressources complémentaires et qu'on ne connaît pas le devenir des collectivités territoriales partenaires, conseils général et régional, ce sont nos moyens propres qui peuvent répondre à cette demande. Pour les projets d'avenir, on en a, et on en parlera lors de commission d'urbanisme. Des projets d'évolution de la ville, ne se font pas en « claquant des doigts ». Lorsque vous dites que la commune perd des habitants, elle en perd comme toutes les communes, mais pas par une fuite des habitants car il est insupportable de vivre ici, mais parce qu'on est dans une société où il y a l'éclatement de la famille, où le nombre de personnes par logement est en constante diminution, c'est une réalité sociale. L'équilibre sur Bouffémont de un tiers de logements sociaux, un tiers de copropriété et un tiers de logement individuel est un bon équilibre. Si toutes les communes de France avaient le même il y aurait moins de ghettos et une meilleure péréquation dans les revenus des collectivités territoriales, car certes il y a des communes qui sont riches et d'autres qui ne le sont pas. Les communes sont riches pour diverses raisons, en tout cas à Bouffémont, on sait depuis toujours que la commune est pauvre car elle dépend essentiellement des dotations de l'État (50%), remarque faite d'ailleurs par Monsieur Besnier après son élection suite à un audit, mais que par ailleurs la ville n'est pas endettée. Sept ans après, la situation est la même. Nous avons toujours en terme de recettes une part très importante de dotations, et vu que ces dotations n'augmentent pas, à un moment donné effectivement on a des problèmes. Notre responsabilité est donc premièrement de faire la politique pour laquelle nous avons été élus et deuxièmement d'adapter nos ressources en fonction de la politique que nous voulons mener. »

Guillaume Besnier : «

C'est un débat qui est dense, on ne va pas tout reprendre. Simplement sur la jeunesse, il est marqué sur votre document que votre budget pour la jeunesse est identique à celui 2006, vous avez rien fait de plus, c'est votre choix politique et les conséquences on les voit. Vous avez dit que vous avez mis en place une politique, mais c'est Imaj qui pilote, ça ne coûte rien d'arrêter, c'est Imaj qui est financé par la communauté de communes, qui est arrivé depuis quelques années et qui a mis en place sur l'ensemble de la communauté un nombre d'opérations de prévention dans ce cadre là. Il y a un certain nombre d'actions financées par la CCOPF et subventionnées par le conseil général qui ont été mis en place sur le territoire par l'association Imaj. Il y a une partie du budget du SMJ qui a été pris pour financer d'autres actions avec Imaj. Ce qui fait que sur l'enveloppe globale ça n'a rien changé. En ce qui concerne la situation de la ville, je ne suis pas d'accord, effectivement lorsqu'on est arrivé on a constaté que Bouffémont était une des villes les plus pauvres d'Île-de-France. A un moment on a perdu certaines dotations au passage du calcul entre le potentiel fiscal et le potentiel financier parce qu'il y a eu une véritable évolution de la structure et des finances de la ville. Le potentiel fiscal était de 292 € en 2003, il est passé à 360 € en 2006, donc la situation structurelle n'est plus la même. Mais simplement, on a mis un terme à une certaine évolution de la commune, et c'est de façon délibérée qu'on a décidé de créer de la richesse par des habitations, par de nouveaux logements et par de l'activité économique. Et le résultat est une progression de 20 à 25% du potentiel financier de la commune, donc ce n'est pas une vraie excuse de dire que la ville de Bouffémont est toujours aussi pauvre. On pourrait toucher peut-être plus de dotations, mais on est juste à la frontière, on ne bénéficie pas des dotations des villes les plus pauvres, on est juste au début des villes un peu moins pauvres, mais l'évolution est certaine sur la ville de Bouffémont. Ce que nous ne voudrions pas c'est repartir sur les années antérieures, d'il y a dix ou quinze ans, où là on était dans les 3, 4 villes les plus pauvres avec Sarcelles, et Villiers-le Bel.»

Bachir Arouna : « Je disais précédemment la même chose que Monsieur Besnier, quand on regarde les catégories socioprofessionnelles, il y a eu une amélioration des catégories socioprofessionnelles, même si le nombre d'habitants a baissé, et donc cela corrobore le propos quant à l'amélioration des habitants. Je crois qu'il faut aussi veiller dans ces débats, sans vote, à ne pas partir dans des constructions intellectuelles pour bâtir des déductions ou des choses complètement subjectives. »

Claude Robert : « Juste une remarque avant de laisser la parole à Issa Sène, je n'apprécie pas du tout, je le dis dans un débat serein et respectueux, la notion de « qualité de personne, qualité de population ».

Bachir Arouna : « J'assume. »

Issa Sène : « Rapidement sur la jeunesse, vous avez pointé un dysfonctionnement du SAJ, qu'on a aussi pointé sur un temps très précis. Globalement, vous dites qu'on ne pilote pas la politique sur la jeunesse, effectivement il y a des activités d'Imaj qu'on ne pilote pas, effectivement Imaj intervient au collège dans le cadre de la prévention mais il y a un autre volet que l'on pilote, dans le cadre du PEG avec les finalités, les objectifs que nous avons définis. Dans ce cadre là, on est au démarrage de cette politique, avec un programme d'activités envers les 16-25 ans. Pour ce qui est du budget du SAJ, on a une diminution car les activités présentées (consumérisme) ne nous semblaient pas relever des objectifs que nous nous étions fixés. Mais il y a eu une dotation spécifique pour Imaj dans le cadre de la convention d'objectifs et donc une augmentation du budget global destiné à la jeunesse. Il ya ces actions de prévention qui rentrent dans le cadre de la convention départementale avec la CCOPF, mais il y a une action spécifique communale et volontariste de notre part qui est l'ouverture de cet espace jeune et du PIJ, dont nous venons d'avoir le premier rapport d'étape, en quatre mois, il y a une centaine de jeunes qui sont allés travailler avec les animateurs du PIJ avec un objectif très clair, on travaille aussi avec un objectif de prévention, mais ce n'est pas de la prévention spécialisée comme le fait Imaj dans un autre secteur mais on travaille sur l'insertion professionnelle, sur l'information des jeunes, sur la mise en projets des jeunes et on travaille avec des jeunes dont on ne s'occupait pas avant. On a essayé et avec un principe de réalité, de ne pas trop dépenser, de rester dans un cadre budgétaire contraint mais essayer d'avoir des actions à mettre en œuvre et à proposer à l'ensemble de la jeunesse bouffémontoise de 11 à 25 ans. »

Corinne Guibon : « Pour préciser ce qui est équivalent, le budget précédent du SMJ est équivalent au budget du SAJ et du SIPI, il ne s'agit que du budget de fonctionnement, hors personnel et hors subvention à Imaj. Ensuite, le personnel supplémentaire employé pour intervenir auprès des jeunes n'est pas compris dans le budget. »

Martine Vialas : « Petite parenthèse, je vous invite Monsieur Arouna à venir côtoyer à l'espace Eiffel cette population à faible qualité qui vous enrichira beaucoup et vous verrez vous apprendrez beaucoup à son contact. »

Bachir Vodounou : « Monsieur le Maire, pardonnez moi, juste une petite précision : je n'ai pas dit faible qualité, j'aimerais bien qu'on veuille à ne pas tronquer les propos des uns et des autres. Je n'ai pas utilisé ce mot « faible qualité ». J'ai terminé mon propos en disant, est-ce qu'il ne faut pas ne pas partir de constructions intellectuelles pour aboutir à des déductions subjectives. Merci »

Claude Robert : « Ayant fait le tour sur ce débat d'orientations budgétaires, je propose que l'on passe au point suivant. »

Point n° 3 : Modification du tableau des effectifs

Considérant la réussite suite à concours, l'intégration du personnel de la Caisse des Ecoles et les tableaux d'avancement de grade, il convient de créer les postes suivants :

Un animateur

Un brigadier

Un éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal accepte, par 22 voix pour et 5 contre (Mme Fatré avec pouvoir de Mme Coignet, M. Besnier avec pouvoir de M. Bougouin et M. Arouna) la modification du tableau des effectifs du personnel.

Point n° 4 : Modification de l'intitulé et des membres de la commission « Enfance Jeunesse »

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2008 désignant un représentant dans les différentes instances,

Considérant le souhait de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal,

Considérant que dans la commission Enfance Jeunesse n'est pas inclus le scolaire, cette commission s'intitulera désormais « Commission Enfance, Jeunesse et scolaire » et deux représentants supplémentaires seront désignés,

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'intitulé et la nomination de deux représentantes, Mesdames DECERLE et FATRÉ.

Point n° 5 : Demande de subvention dans le cadre du dispositif REAAP

Considérant que la municipalité souhaite permettre une meilleure prise en charge éducative de la part des parents vis-à-vis de leurs enfants en mettant en place des projets qui les soutiennent dans leurs fonctions parentales par l'intermédiaire de son Centre Social.

Considérant que dans ce cadre, elle adhère au dispositif national REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Fonction Parentale) qui lui permettra en proposant un projet d'obtenir les subventions suivantes :

DDASS : 800 € - Conseil Général : 750 € - CAF : 850 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès de la C.A.F. et de signer tout document s'y rapportant

Point n° 6 : Adhésion de la commune de Fontenay le Fleury (78) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-De-France

Lors de sa séance du 8 février 2010, le Comité d'Administration du Syndicat a adopté l'adhésion de la Commune de Fontenay le Fleury (Yvelines) au SIGEIF pour les deux compétences « gaz » et « électricité ». Conformément à l'article L 5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération du Comité Syndical du SIGIEF portant sur l'adhésion de la Commune de Fontenay le Fleury (Yvelines).

Point n°7 : Décisions du Maire

- Tarif de la buvette du marché de Noël du 11 décembre 2009
- Mise en place d'une ligne de trésorerie interactive (LTI) auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France d'un montant de 450 000€
- Prix du repas des Anciens
- Convention d'objectifs et de financement concernant la prestation de service « Lieu d'Accueil Enfants Parents » entre la C. A. F. et la ville
- Convention relative au partenariat entre la crèche familiale et Madame FORISSIER, Psychologue
- Signature de l'avenant n° 1 à la responsabilité civile auprès de la S.M.A.C.L.
- Tarifs de la soirée Alsace
- Tarifs de la soirée dansante
- Contrat de prestation de service avec le théâtre Coconut
- Contrat de prestation de service avec l'Association raccord Lumière
- Convention d'objectifs et de financement concernant la prestation de service « Animation Collective Familles » entre la C. A. F. et la ville
- Convention relative au partenariat entre la ville et Mademoiselle GOURAYA, Diététicienne
- Convention d'objectifs et de financement concernant la prestation de service « Animation Globale et Coordination » entre la C. A. F. et la ville

Point n°8 : Questions diverses

Création d'un délégué énergie : Monsieur Rouland sous la responsabilité de l'Adjoint à l'Urbanisme

Rétrocession des voiries de l'Orée des Elfes : Monsieur Robert rappelle que lors du dernier conseil le principe de la rétrocession des voies a été accepté sous réserve du diagnostic des réseaux et des routes. Le conseiller technique du SIAH a précisé que le syndicat ne voulait pas de canalisation en PVC. Monsieur Besnier répond que le SIAH a donné son accord sur le permis de construire de la résidence avec tous les calculs. Le processus est en cours.

Communication dans les nouvelles : Monsieur Robert rappelle que depuis 25 ans le bulletin municipal est un journal d'information et pas un journal polémique. Il a proposé à l'opposition d'y joindre un « tiré à part » chaque mois depuis le début, mais que rien n'a encore été donné.

Monsieur Lacoux rajoute que même s'il trouve dommage d'altérer le bulletin, s'il faut respecter la Loi en donnant un tiers de page dans les nouvelles et pas un « tiré à part », cela sera fait.

Monsieur Besnier demande le prix du repas des anciens. Madame Decerle répond un peu moins de 10 000 €. Monsieur Robert précise qu'il s'agit d'une excellente opération en terme de qualité et de prix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

La Secrétaire
Isabelle DEVILLA

Le Maire
Claude ROBERT